



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

L'Yonne, Terre de Jeux ! Concours des collégiens

RÈGLEMENT - ÉDITION 2023

Article 1 : LES ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le Département de l'Yonne organise, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne (DSDEN 89) et le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne (CDOS 89), un concours destiné aux élèves des collèges du département.

Article 2 : LES OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours a pour but d'associer les collégiens au projet « Yonne 2024 », mené par le Département de l'Yonne et le CDOS 89. Il vise à mettre en valeur l'implication des collégiens du département, labellisé « Terre de Jeux » dans le cadre des Olympiades de Paris 2024, à travers un projet collectif et pluridisciplinaire. Ce concours a vocation à être reconduit chaque année jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Article 3 : LE PUBLIC CONCERNÉ

Ce concours est ouvert aux **élèves du niveau 5^e des collèges de l'Yonne**, en tant que « pilotes » du projet. Pour relever le défi, les enseignants choisiront l'organisation qui leur conviendra le mieux (**pour une trentaine d'élèves au maximum**) :

- groupe classe,
- atelier,
- enseignement pratique interdisciplinaire (EPI),
- ou toute autre structure de l'établissement.

Les collaborations à l'intérieur ou à l'extérieur du collège sont possibles (club, comité, fédération...).

Article 4 : LE PROJET

Les élèves devront travailler dans une démarche de projet pluridisciplinaire, regroupant au minimum **2 disciplines de l'enseignement obligatoire dont l'Éducation Physique et Sportive**.

Le projet devra mettre en avant **les valeurs de l'Olympisme - l'excellence, l'amitié, le respect - et sa devise « Citius, Altius, Fortius » - plus vite, plus haut, plus fort**. Il s'agit des bases sur lesquelles le Mouvement Olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur.

Pour être retenu, le projet devra impérativement donner lieu à **une production finale sous forme de vidéo de 4 à 5 minutes** qui sera remise au jury et reflètera la création des élèves (film, reportage, œuvre artistique, exposition, évènement, ...).



Concours Collégiens

L'Yonne, Terre de Jeux !

Article 5 : LE JURY - SÉLECTION ET PRIX

Le jury sera constitué de représentants des structures organisatrices du concours. Sur la base des productions vidéo transmises au 15 mai 2023, une présélection sera établie pour déterminer les collèves participant à la finale départementale.

Celle-ci se déroulera le 15 juin 2023 au stade de l'Abbé-Deschamps à Auxerre. Les collégiens ayant participé aux projets sélectionnés seront conviés à la finale dans la limite des possibilités d'accueil. Chacun des projets sélectionnés devra être défendu devant le jury par un groupe limité à 5 élèves (sans intervention des adultes).

Le jury tiendra compte des critères suivants :

- la qualité de la production vidéo,
- l'implication des élèves dans la conception et la réalisation du projet,
- le travail et les acquis des élèves sur les valeurs de l'olympisme et leur prolongement dans la société,
- le rayonnement du projet au sein du collège ou hors du collège,
- la qualité de l'exposé des élèves.

Le premier prix, décerné aux collégiens ayant contribué au projet gagnant, sera une visite organisée dans un haut lieu du monde sportif. Par ailleurs, tous les participants à la finale départementale seront récompensés.

Article 6 : LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Les collèves inscrits devront adresser au comité d'organisation un rapport de suivi avant le 6 mars 2023, afin de décrire le projet et son état d'avancement (accompagné ou non de photos, vidéos...). La candidature pourra alors être confirmée et donner lieu au versement d'une subvention forfaitaire de 300 € par établissement, accordée par le Département de l'Yonne.

Le Département de l'Yonne prendra également en charge les frais de transport des élèves et des accompagnateurs pour la participation à la finale départementale du 15 juin 2023, ainsi que les dépenses liées aux récompenses.

Article 7 : LE CALENDRIER DU CONCOURS

- **16 décembre 2023** : fin des inscriptions.
- **6 mars 2023** : date limite de réception du rapport de suivi de projet par le comité d'organisation.
- **15 mai 2023** : date limite de réception des projets.
- **15 juin 2023** : finale départementale, présentation des projets dans les locaux de l'A.J.Auxerre.

CONTACTS

Référent pédagogique : Éric SŒUVRE

Conseiller technique EPS - DSDEN de l'Yonne
03 86 72 20 38 - cteps89@ac-dijon.fr

Référent valeurs olympiques : Raphaël BESANCENOT

Chargé de projets et de développement - CDOS 89
03 86 52 09 92 - cdos.crib89@orange.fr

Référent technique : Marion FONTENEAU

Adjointe à la Direction de l'Éducation - Département de l'Yonne
03 86 72 84 42 - sees@yonne.fr





BULLETIN D'INSCRIPTION
(à renvoyer avant le 16 décembre 2022 à l'adresse suivante : sees@yonne.fr)

Collège participant :

Nom :
Adresse :

Enseignant pilote du projet :

Nom Prénom :
Discipline :
Adresse mail : Téléphone :

Enseignants associés (2 à minima) :

Nom Prénom : Discipline :
Nom Prénom : Discipline :
Nom Prénom : Discipline :
Nom Prénom : Discipline :

Groupe d'élèves mobilisé / organisation envisagée :

.....
.....
.....

Nombre d'élèves participants envisagé :

Descriptif succinct du projet :

.....
.....
.....
.....

Signature du chef d'établissement

